

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le 18 octobre à 19 heures, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie d'Angervilliers, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain DESOUTER.

Etaient présents :

MM COTTIN (suppl. M LU) - BOURDIN - POLINE - ADEL PATIENT - GUENNEC - CHAINTREUIL - JOLIVOT - DESSAUX - DEMEURE - DELOGES - ROBIN - BAYEN - GLAIN - MME PICAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés : MCLOU (procuration à M ADEL PATIENT) - M LONG (procuration à M JOLIVOT)

Etaient absents : Mme COLOT - M ZUMELLO - M BERRICHILLO

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

PROJET DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DCS 2011/6

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article 35, l'établissement dans chaque Département, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. Ce schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Après avoir exposé au comité l'objet de la délibération, le Président rappelle ce qui suit :

Lors du Conseil Syndical réuni en assemblée générale le 8 septembre 2011, le Président a exposé aux délégués des communes adhérentes au SIAEP de la région d'Angervilliers, le souhait du Préfet de l'Essonne, de voir notre syndicat intercommunal, adhérer à un nouveau périmètre, comprenant le regroupement du syndicat du Hurepoix, de la Ferté Allais et de Champcueil. Le but étant de regrouper à terme ces derniers en un seul syndicat.

Les délégués présents à la réunion du 8 septembre 2011, à l'unanimité ont demandé le report du vote, afin de demander un avis de leur propre conseil municipal et d'avoir des informations complémentaires sur le contenu du projet.

A la demande du Président, une réunion d'information avec M Pascal FOURNIER accessoire de la CDCI et en présence des maires ou des représentants des communes du SIAEP de la Région d'Angervilliers a eu lieu le 13 septembre 2011.

Considérant que des zones obscures subsistent après la réunion du 13 septembre 2011.

Considérant que le SIAEP de la Région d'Angervilliers ayant conduit depuis des années une politique volontariste pour reconquérir son indépendance de ressource, situation qui sera acquise début 2012.

Considérant que le SIAEP de la Région d'Angervilliers a engagé de lourds travaux d'aménagements en équipant deux sites de forages et la construction d'une unité de traitement évolutive des pesticides.

Considérant que le SIAEP de la Région d'Angervilliers contrôle ses engagements financiers récents qu'il vient de mettre en place.

Considérant que pour l'instant, aucun bilan financier ni étude d'impact administratif d'un tel regroupement nous permet d'avoir une vue cohérente sur l'évolution du service rendu et du maintien du tarif du m3 d'eau.

Considérant qu'il n'est pas avéré qu'un tel regroupement de structures génèrent obligatoirement des économies d'échelle.

Considérant qu'il n'y a aucune garantie sur les principes de gouvernance qui régiront les futurs méga-syndicats, qui résulteront des regroupements et de la représentation des petits syndicats

Considérant que toutes les réserves ne sont levées et que l'utilité de ce projet n'a pas été démontrée.

Sur proposition du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

émet un avis défavorable par 15 voix pour et 2 contres à l'adhésion du SIAEP de la Région d'Angervilliers au projet d'adhésion au périmètre proposé par Monsieur le Préfet de l'Essonne.

DECISION MODIFICATIVE N°4 DCS 2011/7

Sur proposition du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à effectuer les opérations comptables suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement)..... - 56 962,93 €

Recettes

Compte 758 (Produits divers de gestion courante)..... - 56 962,93 €

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 021 (Virement de la section d'exploitation).....	- 56 962,93 €
Compte 2762(Créance sur transfert de droits à déduction de T.V.A).....	+ 56 962,93 €
Compte 2158 chapitre 041(Opérations patrimoniales).....	+ 56 962,93 €

Dépenses

Compte 2762 chapitre 041 (Opérations patrimoniales).....	+ 56 962,93 €
--	---------------

CONSULTATION ET CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'EQUIPEMENT D'UNE CLOTURE POUR LE SURPPRESSEUR DE BRUYERES LE CHATEL DCS 2011/8

Sur proposition du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à consulter les entreprises en vue de l'installation d'une clôture pour le surppresseur de Bruyères le Châtel, et à demander les subventions aux organismes financiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.